

**COMMUNE DE BOMPAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

**Date de convocation** : 06 Juin 2025

**Membres en exercice** : 29

**Présents** : Mesdames et Messieurs, Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Sylvie TROTIN, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Francis FRANCHET, Dominique TEXTORIS, Arnaud TREMOUILLE, Marie DARNER, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Colette GONZALVEZ, Bernard MARY, Jean-Pierre SERRIE, Yolande LAFRANÇAISE, Arnaud TREMOUILLE, Lucy FERRER, Vanessa ALBERICH, Carole COLMENERO, Pierre TILLOIS, Frédérique CUGULLERE, Bernard CONSTANS, Alain GRIEU

**Absents excusés** : Marie-Josée VIEGAS ayant donné procuration à Mme Carmen ARANEGA, Christophe MONELLS ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA M. Michel CUGULLERE ayant donné procuration à Mme Frédérique CUGULLERE, Mme. Caroline LANGLAIS ayant donné procuration à M. Bernard CONSTANS, Mme Brigitte LESIEUR ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

**Secrétaire de séance** : M. Pierre TILLOIS

**Objet** : 2025/04/03 : Soutien à l'économie locale – association des commerçants de Bompas

**Vu** la délibération n°2025/03/07 du 27 mars 2025 approuvant le vote du Budget Primitif qui dédiait une somme globale au versement des subventions annuelles aux associations ;

**Considérant** qu'il convient de voter individuellement les subventions aux associations ;

**Considérant** que la municipalité souhaite soutenir les acteurs locaux qui contribuent à la vitalité du tissu économique et à l'attractivité du centre-ville ;

**Considérant** que l'association des Commerçants regroupe les professionnels implantés sur le territoire communal et joue un rôle moteur dans l'animation commerciale et le développement des commerces de proximité ;

**Considérant** la demande de subvention de ladite association à la commune au titre de l'année 2025 d'un montant de 500 € ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association des Commerçants de Bompas pour l'année 2025 ;
- **D'AUTORISER** le versement de ladite subvention ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l' élu délégué à signer tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 13 Juin 2025

17 JUIN 2025

PUBLIÉ LE.....

Le Maire,



Laurence AUSINA